

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 51

Excusés : 21

Absents : 7

REUNION DU 3 AVRIL 2023

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le LUNDI TROIS AVRIL à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de madame Martine VALLETON.

ETAIENT
PRESENTS

Mme ADLANI Farida, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme de CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. FERREIRA Lino, M. GESELL Quentin, M. GUYON Olivier, Mme LAGARDE Aude, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, M. MARAN Max, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEKKI Chérifa, Mme MENDES Odette, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, Mme VERTE Monique, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme BENAMMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUR Patricia, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DA COSTA Marie-Lyne, M. EL KOURADI Fouad, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, M. HAN BO, Mme HERSEMEULE Carmen, Mme JAOUANI Amel, M. JIAR Youssef, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABCHOUR Najet, Mme PERRON Christine, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSOUF Mélissa.

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme de CARVALHO Virginie, M. MORIN Sébastien, M. BAILLON Jean-François, M. CARRE Julien, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. MILLARD Jean-Luc, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme MAROUN Séverine, M. MANGIN Anthony, M. BESCHIZZA Bruno, M. RANQUET Jean-Philippe, M. VAZ Micaël, M. GUYON Olivier, M. MARAN Max, Mme MENDES Odette, Mme MEYER Karine, M. CHANTRELLE Laurent, Mme VERTE Monique, M. DACHIVILLE Romain, M. BELOUCHAT Rachid, M. BLANCHET Stéphane.

ABSENTS

Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BESCHIZZA Bruno, M. DESRUMAUX Denis, Mme KHATIM Karima, Mme LAGNEAU Muriel, M. MEIGNEN Thierry, Mme YERRO Georges-Marie.

SECRETAIRE
DE SEANCE Mme Marie-Claude COLLET

DELIBERATION N°63 - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE POUR L'ANNEE 2022 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Anthony MANGIN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-14,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération n°18 du 7 février 2022 portant vote du budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2022,

Vu la délibération n°76 du 16 mai 2022 portant vote du budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2022,

Vu les délibérations n°145 du 10 octobre 2022 et 187 du 12 décembre 2022 portant vote des décisions modificatives n°1 et 2 du budget annexe de l'assainissement pour 2022,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement, dressé pour l'exercice 2022 par le trésorier municipal de Sevran,

Vu l'état des restes à réaliser d'investissement du budget annexe de l'assainissement arrêté au 31 décembre 2022 visé par l'ordonnateur,

Considérant la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2022,

Considérant le retrait du Président,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20230403-63-03-04-2023-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Après en avoir délibéré,

- **Constate**, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe de l'assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats du compte administratif du budget annexe de l'assainissement dressé pour l'exercice 2022 à :
 - Section d'exploitation : 8.195.055,85 € (excédent)
 - Section d'investissement : - 5.891.997,98 € (déficit)

Adopté à l'unanimité

(71 voix pour, 1 abstention : Rachid BELOUCHAT)

Le Président
Bruno BESCHIZZA

